

NIVEAUX DE LANGUE ET EFFICACITÉ PRAGMATIQUE DANS LES SERMENTS CAROLINGIENS

Michel BANNIARD

Efficacité pragmatique et niveaux de langue

Qui comprenait quoi en écoutant (voire en lisant) les textes législatifs et réglementaires carolingiens ou au moment de prêter des quasi-serments dans le cadre des plaids royaux ou de prêter de véritables serments au souverain? Cette question semble avoir déjà fait partie des soucis qui préoccupaient les instigateurs et rédacteurs de ces documents, comme l'attestent de nombreuses recommandations, parmi lesquelles celle-ci : *Et ut omne traderetur publice, qualiter unusquisque intellegere possit quam magna in isto sacramento et quam multa comprehensa sunt...*¹ : « Et que tout soit expliqué en public afin que chacun puisse comprendre l'importance et la variété des enjeux de ce serment... ». La tâche impartie aux *missi* en partance ne se borne pas à diffuser le texte enjoignant aux élites carolingiennes de prêter serment de fidélité à l'empereur : ils sont aussi responsables de sa réception. Les membres de l'Église sont soumis eux aussi à des séries d'injonctions disciplinaires régulièrement accompagnées de précautions identiques. *Vt episcopi... missarum preces bene intelligant... Et dominicam orationem ipsi <episcopi et presbyteri> intelligant et omnibus praestent intelligendum... Vt abbates canonici canones intelligant... Vt abbates regulares et monachi regulam intelligant*² : « Que les évêques comprennent bien les prières de la messe... Et qu'eux-mêmes [les évêques et les prêtres] comprennent le Notre Père et le rendent intelligible à tous... Que les abbés chanoines comprennent les canons... Que les abbés réguliers et les moines comprennent la règle... ». Ces ordres, qui émaillent les documents législatifs carolingiens, posent clairement le problème de l'efficacité pragmatique de ces textes édités et diffusés dans le royaume. Comment pourrait-on faire appliquer une règle par des individus qui ne la comprendraient pas? La coercition est ainsi associée à la pédagogie. L'efficacité pragmatique des serments carolingiens dépend de différents facteurs, les uns institutionnels, les autres communicationnels. Les premiers concernent la capacité du pouvoir central à faire exécuter ses décisions³. Les seconds s'inscrivent dans la problématique générale de la communication verticale.

1. *Capitulaire missorum generale* (début 802), § 2, dans *Capitularia regum Francorum*, t. I, éd. A. BORETIUS, Hanovre 1883 (Monumenta Germaniae Historica, Leges, Sectio II, 1), n° 33, p. 91-97, ici p. 92.

2. *Capitulaire missorum item speciale* (802?), chapitres 28, 29, 32, 33, *ibid.*, p. 103.

3. L'existence et l'efficacité d'une « administration » écrite carolingienne ne sont plus mises en doute depuis longtemps : *The New Cambridge Medieval History*, t. II, c. 700-c. 900, éd. R. MCKITTERICK, Cambridge 1995, p. 383-559.

Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment, éd. M.-Fr. AUZÉPY et G. SAINT-GUILLAIN (Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance, Monographies 29), Paris 2008.

Le bon fonctionnement de cette dernière repose sur des facteurs complexes, qui ont fait l'objet de nombreuses analyses, notamment pour ces siècles⁴. Un élément qui complique la question est en particulier que le fond même du texte pouvait être un obstacle à la compréhension⁵. Dans le cas notamment des évêques et des prêtres, ils comprenaient la lettre des textes sacrés. Mais en une période de débats théologiques divers (adoptianisme, iconoclasme, etc.), comprendre voulait essentiellement dire « respecter l'interprétation officielle dans l'Empire », ce qui pouvait donner lieu à des discussions très complexes en grec ou en latin⁶. Ce nonobstant, un des facteurs déterminants était, comme on pouvait s'y attendre, le type et le niveau de langue employés à destination des sujets. Dans les siècles de passage de l'Antiquité tardive au très haut Moyen Âge, le document écrit, sans avoir été aussi répandu que sous l'Empire romain d'Occident, n'a pas été aussi raréfié que l'estimaient les historiens des « temps barbares » jusqu'à une période assez récente⁷. C'est particulièrement vrai des textes hagiographiques, objets désormais de travaux nombreux et innovants⁸ et des textes législatifs, eux-mêmes exploités depuis longtemps par les historiens, jusqu'aux renouvellements de la recherche moderne⁹. Sous la rubrique « textes législatifs » est rassemblé par commodité tout ce qui concerne les réglementations tant ecclésiastiques que laïques. Associée à cette masse de documents, mettant en jeu les savoirs de la communication écrite, la communication orale joue un rôle crucial. Tous les travaux, anciens¹⁰ et modernes¹¹, s'intéressent à cet aspect, décisif évidemment, dans la mesure où les documents législatifs sont tous rédigés en latin et où nous supposons, avec de bonnes raisons, de le faire que les capacités d'accès direct à la lecture des destinataires de ces textes étaient variables, depuis des compétences élevées jusqu'à l'analphabétisme avéré. Il était en outre impossible de faire autant de copies individuelles qu'il pouvait y avoir de destinataires.

Ces considérations requièrent une brève mise au point méthodologique, avant de regarder de près la réalité linguistique de la latinité écrite carolingienne, puis de procéder

4. M. BANNIARD, *Viva voce*. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin, Paris 1992; R. WRIGHT, *Late Latin and Early Romance in Spain and Carolingian France*, Liverpool 1982.

5. M. BANNIARD, Prérequis de réceptibilité du latin tardif en période de transition, dans *Latin et langues romanes. Études de linguistique offertes à József Herman à l'occasion de son 80^e anniversaire*, éd. S. KISS, L. MONDIN et G. SALVI, Tübingen 2005, p. 105-113; J. HERMAN, The End of the History of Latin, *Romance Philology* 49, 1996, p. 364-382.

6. P. BROWN, *The Rise of Western Christendom: Triumph and Diversity, AD 200-1000*, Malden (Massachusetts)-Oxford 2003, chapitre 17.

7. R. MCKITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge 1989; EAD., *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*, Cambridge 1990; EAD., *Carolingian Culture: Emulation and Innovation*, Cambridge 1994.

8. Nous travaillons toujours dans le sillage des œuvres refondatrices de F. GRAUS, *Volk, Herrscher und Heiliger im Reich der Merowinger*, Prague 1965, et M. VAN UYTFANGHE, *Stylisation biblique et condition humaine dans l'hagiographie mérovingienne, 600-750*, Bruxelles 1987.

9. Ces travaux ont l'intérêt pour le linguiste de dépasser l'étude textuelle en recourant aussi aux effets pragmatiques produits par les signes symboliques, médiateurs entre le langage et l'objet: G. ALTHOFF, Herrschaftsausübung durch symbolisches Handeln oder: Möglichkeiten und Grenzen der Herrschaft durch Zeichen, dans *Communicare e significare nell'alto medioevo*, Spolète 2005 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 52), p. 367-391; H. KELLER, Die Herrscherurkunden: Botschaften des Privilegierungsaktes – Botschaften des Privilegientextes, *ibid.*, p. 231-278.

10. R. SCHNEIDER, Schriftlichkeit und Mundlichkeit im Bereich der Kapitularien, dans *Recht und Schrift im Mittelalter*, éd. P. CLASSEN, Sigmaringen 1977, p. 257-279.

11. F. BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII^e siècle au début du X^e siècle*, Rome 1995 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 291).

à une analyse sociolinguistique de quasi-serments et de serments. La question posée dans le titre de cette contribution devrait alors recevoir une réponse.

Entre latin mérovingien et latin alcuinien

L'histoire de la « crise de la communication » à l'époque carolingienne a fait depuis un quart de siècle l'objet de nombreuses publications qui ont assez largement contribué à éclairer la question des rapports entre la langue écrite et parlée traditionnelle (le latin) et la langue orale émergente (le protoroman)¹². Un consensus s'est établi autour de l'idée que la communication latinophone a cessé de fonctionner correctement dans le sens vertical (*litterati/illitterati*) dans la seconde moitié du VIII^e siècle en Gaule du Nord¹³. En simplifiant, les causes de cet infléchissement ont été doubles : d'une part, l'évolution de la langue parlée naturelle a abouti à la cristallisation des nouveaux systèmes langagiers ; d'autre part, la réforme de la langue écrite et parlée exigée par les intellectuels comme Alcuin à la fin du siècle a inversement tenté de faire remonter le temps à la langue écrite, au moins, jusqu'à ressusciter les normes de la latinité savante du V^e siècle. De ces contraintes contradictoires, en ciseaux, est née la crise ouverte au début du IX^e siècle, avec la recommandation pour la prédication de l'usage du « latin des illettrés » (*linguam romanam rusticam*, 813)¹⁴.

Évidemment, la question se pose alors immédiatement du fonctionnement de la communication dans le domaine législatif. C'est ici qu'il faut introduire un nombre important de nuances au tableau de la situation langagière de l'aire carolingienne en reprenant deux points au moins, l'un concernant la notion de dualisme langagier, l'autre concernant la notion de latin carolingien. Pour le premier, je ne peux qu'être très rapide et renvoyer à d'autres travaux et publications¹⁵. L'essentiel en est que l'opposition binaire entre latin littéraire et latin vulgaire est dénoncée par la sociolinguistique diachronique comme un artefact. La seule distinction recevable est latin écrit/latin parlé. Et encore, cette distinction ne doit pas être radicalisée, notamment sous l'égide d'une théorie fort enracinée, mais dommageable pour la compréhension de la réalité, le modèle diglossique, qui suppose, depuis au moins la fin de l'Empire romain, l'existence d'une opposition entre langue écrite (latin, accessible par la lecture) et langue parlée (roman, langue réputée inaccessible puisque masquée par l'écrit)¹⁶. La sociolinguistique diachronique propose au

12. Aux travaux cités *supra*, on ajoutera l'importante synthèse de H. LÜDTKE, *Der Ursprung der romanischen Sprachen. Eine Geschichte der Sprachlichen Kommunikation*, Kiel 2005.

13. Pour une chronologie fine de ce processus en Gaule du nord, M. BANNIARD, Latin tardif et latin mérovingien : communication et modèles langagiers, *Revue des études latines* 73, 1995, p. 213-230 ; Id., Diasystèmes et diachronies langagières du latin parlé tardif au protofrançais III^e-VIII^e s., dans *La transizione dal latino alle lingue romanze: atti della tavola rotonda di linguistica storica*, Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996, éd. J. HERMAN, Tübingen 1998, p. 131-153.

14. Cette problématique et ses résultats actuels sont intégrés dans le grand ouvrage de P. STOTZ, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, 5 vol., Munich 1996-2004, le tome 1 comportant une introduction copieuse exemplaire en ce sens, et le tome 5 une bibliographie exhaustive de ces questions.

15. Mises au point et bibliographie dans M. BANNIARD, Questions de métalangage en linguistique diachronique, dans *Questions de classification en linguistique: méthodes et descriptions (Mélanges C. Molinier)*, éd. A. DAGNAC et alii, Berne 2005, p. 1-17.

16. C'est encore le modèle proposé par P. KOCH et W. OSTERREICHER, *Langage parlé et langage écrit*, dans *Lexikon der romanischen Linguistik (LRL)*, éd. G. HOLTUS et alii, Tübingen 2001, t. I/2, p. 584-627.

contraire qu'entre la langue écrite et la langue parlée a existé un *continuum* qui passait par de nombreux niveaux de langue¹⁷.

Cela nous conduit au second point, plus directement philologique, celui de la réalité de la restauration aux normes antiques du latin carolingien¹⁸ et de ses conséquences sur l'efficacité pragmatique des textes promulgués par le pouvoir. En effet, communiquer par une lecture à haute voix la teneur de textes écrits dans un latin volontairement ramené à un état de langue antérieur de plusieurs siècles, ne pouvait en principe avoir que des effets très perturbateurs sur leur réception par des destinataires dont les propres compétences langagières étaient, elles, bien cantonnées à l'état moderne de la langue parlée. La situation aurait été alors proche de celle qui a été décrite dans le cas de la communication à but religieux (prédication, lecture de Vies de saints à haute voix lors des fêtes, catéchèse)¹⁹. Ce problème se pose sous le double aspect des compétences langagières réelles des destinataires et du niveau de langue réellement employé dans les documents qui nous sont parvenus.

Ce dernier point a déjà fait l'objet de diverses considérations pionnières²⁰. Il convient d'y revenir pour constater qu'une lecture philologique des documents carolingiens à la lumière des catégories de la sociolinguistique diachronique conduit à une description très contrastée de cette latinité. En effet, la *renovatio in melius* de la langue écrite et l'effort de restauration littéraire qui lui a été associé ont certes conduit à une production littéraire de haut niveau. De même, la révision des textes sacrés et en particulier de la Bible a donné lieu à un travail systématique d'épuration langagière²¹. L'apparition et la diffusion de la minuscule caroline ont contribué à nourrir cette impression d'un détachement rapide et parfois spectaculaire de la latinité mérovingienne. Mais de bons esprits ont remarqué que les éléments de continuité historique entre le VII^e siècle mérovingien et le VIII^e carolingien

17. Sur ce débat théorique plus spécifiquement linguistique, M. BANNIARD, Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIII^e-XII^e siècle), dans *Entre Babel et Pentecôte: différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IX^e-XVI^e siècles)*, éd. P. VON MOOS, Colloque de Cassel, novembre 2006, sous presse.

18. C'est un *topos* de la philologie moderne bien connu et partagé sans que toutefois existent de véritables synthèses récentes sur cette question précise. On trouvera des apports éclairants sur cette *renovatio* chez D. GANZ, The Carolingian Empire and the Spread of Caroline Minuscule, dans *The New Cambridge Medieval History*, t. II, cité *supra* n. 3, p. 786-808; A. GUERREAU-JALABERT, La « Renaissance carolingienne ». Modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales, *Bibliothèque de l'École des Chartes* 139, 1981, p. 5-35; R. MCKITTERICK, Die karolingische *Renovatio*. Eine Einführung, dans 799. *Kunst und Kultur der Karolingerzeit. Karl der Grosse und Papst Leo III. in Paderborn*, éd. C. STIEGEMANN et M. WEMHOFF, t. II, Mayence 1999, p. 668-685.

19. Ce versant de la pragmatique communicationnelle a été traité avec des résultats bien établis et bien reçus désormais: BANNIARD, *Viva voce*, cité *supra* n. 4, chapitres 7 et 9; WRIGHT, *Late Latin*, cité *supra* n. 4, chapitre 3.

20. M. BANNIARD, Théorie et pratique de la langue et du style chez Alcuin: rusticité feinte et rusticité masquée, *Francia* 13, 1986, p. 579-601; J. FONTAINE, De la pluralité à l'unité dans le « latin carolingien »?, dans *Nascità dell'Europa ed Europa Carolingia: Un'equazione da verificare*, Spolète 1981 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 27), p. 765-818; Abbon de Fleury, *Grammaire*, éd. A. GUERREAU-JALABERT, Paris 1982, introduction; H. KORTUM, *Zur päpstlichen Urkundensprache im frühen Mittelalter. Die päpstlichen Privilegien, 896-1046*, Sigmaringen 1995, p. 252-296.

21. F. GANSHOF, La révision de la Bible par Alcuin, *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance* 9, 1947, p. 7-20; F. RONIG, Bemerkungen zur Bibelreform in der Zeit Karls des Grossen, dans *Kunst und Kultur*, cité *supra* n. 18, t. III, p. 711-717; A. SCHMITT, Schriftreform. Die karolingische Minuskel, *ibid.*, p. 681-691; C. VOGEL, Les échanges liturgiques entre Rome et les pays francs jusqu'à l'époque de Charlemagne, dans *Le chiese nei regni dell'Europa occidentale e i loro rapporti con Roma sino all'800*, Spolète 1960 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 7), p. 185-295.

avaient été parfois quelque peu sous-estimés, ne serait-ce qu'en raison de la propagande plutôt bien menée des carolingiens²². De la même façon, la part de continuité entre latinité mérovingienne et latinité carolingienne demeure importante dans le domaine de la langue écrite et parlée.

Mais pour en prendre clairement conscience, il convient de se déprendre de l'illusion d'optique qui nous fait opposer traditionnellement le « latin » et « la langue vulgaire » ; autrement dit, il faut sortir définitivement d'une modélisation langagière de type dualiste, d'une part induite par les déclarations des intellectuels carolingiens, et d'autre part entérinée par une partie de la tradition philologique et linguistique moderne. Pour y parvenir, on cessera de suivre aveuglément une distinction automatique fondée sur l'apparence écrite. En d'autres termes, sous le vêtement écrit latin peuvent être représentés des niveaux de langue très différents²³. La « mise à niveau » de la latinité carolingienne, bien qu'affirmée par ses protagonistes et bien que constatée sur un certain nombre de terrains par les philologues, masque souvent une variété et des variations étonnantes. Avec quelque arbitraire, il est possible de regrouper ces variations en cinq niveaux. Ces derniers ont été décrits ailleurs plus en détail²⁴ et je les rappelle pour mieux cadrer le présent exposé :

1. Protofrançais (PF) direct : commandements à l'intérieur du palais adressés aux domestiques, esclaves, etc. Oralité immédiate en accent local. Évidemment, sous le terme protofrançais, on comprendra toutes les variétés dialectales dont les contours sont en voie d'émergence (lorrain, champenois, wallon...).

2. Latin à phrasé protofrançais saupoudré de quelques latinismes aléatoires : commandements lors de cérémonies solennelles collectives, rapports oraux de missions sur l'état d'abbayes, de corps d'armée, polyptyques, etc. Oralité démarquée en diction plus soignée, mais en accent également roman.

3. Latin à phrasé protofrançais combiné à des séquences plus franchement latines, sorte de *lingua mixta* : rapports écrits de mission des *missi dominici* ; capitulaires, notamment le *de uillis* ; serments. Réalisation orale éventuelle en diction latinisante.

4. Latin en *stylus simplex* comprenant des séquences de protofrançais mieux masqué : préambules des capitulaires ; corps des lettres dans les correspondances ; traités particuliers d'éducation. Réalisation orale éventuelle en restaurant la syllabation complète.

5. Latin en *sermo altus* ne comprenant plus que des séquences brèves de type roman : Vies de saints réécrites ; traités de théologie et de controverse doctrinale (*Libri carolini*) ;

22. BROWN, *The Rise*, cité *supra* n. 6, p. 438 ; P. FOURACRE, Frankish Gaul to 814, dans *The New Cambridge Medieval History*, t. II, cité *supra* n. 3, p. 85-109.

23. Ce changement de point de vue méthodologique, bien acquis maintenant, est présent dans de nombreux travaux, notamment ceux de spécialistes travaillant sur la genèse des langues romanes : *Las lenguas romances en su origen. Congreso de San Millán (Dic. 2003)*, éd. Cl. GARCÍA TURZA (= *Aemilianense* 1, 2004) ; M. BANNIARD, Changements dans le degré de cohérence graphie/langage. De la notation du phrasé à la notation de la phonie (VIII^e-XI^e siècle), *Medioevo romanzo* 27, 2003, p. 178-199, et Id., Genèse de la *scripta* catalane : entre émergence langagière et mutation féodale, *Phrasis* 46/2, 2005, p. 1-20.

24. BANNIARD, Du latin des illettrés au roman des lettrés, cité *supra* n. 17. Cette modélisation, non plus binaire, mais échelonnée, a un certain nombre de précurseurs : H. Schuchardt (1866), D'Arco Silvio Avalle (1965), F. Sabatini (1968). Elle correspond aux modèles établis *in vivo* par la sociolinguistique synchronique : W. Labov (1977), P. Trudgill (1995), G. Berrutto (2002). Elle est enfin utilisée dans la somme de STORZ, *Handbuch*, cité *supra* n. 14. Naturellement une présentation détaillée de ce dossier dépasserait les limites de cette contribution. Le but est de montrer que la prise de risque scientifique est moindre qu'il n'y paraît.

poésies soit de forme classique, soit rythmiques. Dans le cas de lecture à haute voix, l'oralité cherche à restaurer l'intégralité des syllabes écrites.

Cette grille de lecture n'est évidemment pas fixe, ni figée. Entre le niveau 1 et le niveau 5 intervient un changement de type de langue (protofrançais²⁵/latin du v^e siècle²⁶). Le type 1 n'est repérable que sous forme très fragmentaire (forcément) et est donc peu représenté par écrit, alors que le type 5 s'impose dans une certaine continuité textuelle²⁷. Les types intermédiaires peuvent émerger dans un même document²⁸. Mais pour les contemporains, ces réalisations présentaient un *continuum* de fluctuations allant de l'oralité en langue « moderne », le protofrançais, qualifié de « mauvais latin » (*lingua romana rustica*), à celle en langue ancienne, le latin tardif impérial, qualifié de « bon latin » (*sermo politus*)²⁹. La modélisation dualiste et diglossique est donc inappropriée. La langue écrite, lue *in situ*, dans des documents dont un nombre important sont des originaux³⁰, s'avère très fluctuante en fonction des contextes et des buts opératoires.

Cette conclusion ne devrait en fait pas surprendre, dans la mesure où on ne voit pas comment même les élites et les *potentes* carolingiens auraient pu accéder à un maniement aisé d'une latinité (idéalisée par les grammairiens) vieille de trois siècles au moins. La prosopographie intellectuelle des personnes disposant d'un minimum de pouvoir reste à faire, surtout sous l'aspect de leur formation intellectuelle³¹. Il paraît peu raisonnable de croire que l'accès à la latinité archaïque³² ait été ouvert à tous ces individus, d'ailleurs peut-être peu désireux de s'encombrer de contraintes formelles qui ne correspondaient plus à la réalité à laquelle ils étaient confrontés³³. Au modèle centripète alcuinien s'opposait le dynamisme centrifuge des puissants et de leurs dépendants.

25. Le protofrançais correspond à l'état de la langue parlée naturelle (maternelle) de tous les locuteurs de l'aire latine. On admet qu'au viii^e siècle, cette langue présente désormais une majorité de traits romans à l'issue des dernières évolutions diachroniques du latin parlé mérovingien.

26. Le latin de niveau 5 correspond à un retour aux normes du latin patristique du temps d'Augustin qui était le véritable objectif pédagogique des réformateurs.

27. Toutes les histoires de la littérature latine médiévale se concentrent sur lui.

28. On se gardera donc de bâtir des classements sans précautions: tel document n'entraîne pas automatiquement partout le même niveau. Mais le champ de fluctuation entre les niveaux tend à se concentrer entre des limites qui dépendent du contexte.

29. Même un grammairien immigré comme Alcuin, tout en percevant clairement les « incorrections » de la langue parlée sur le continent, est convaincu d'être dans un *continuum* latinophone, BANNIARD, *Viva voce*, cité *supra* n. 4, p. 503 et suiv.

30. Sans pratiquer le soupçon systématique à l'égard des copies, on dispose de garanties accrues sur la validité des documents du point de vue linguistique grâce à la collection publiée par H. ATSMAN et J. VEZIN dans *Chartae Latinae Antiquiores: Fac-Simile Edition of the Latin Charters prior to the Ninth Century*, éd. A. BRUCKNER et R. MARICHAL, t. XIII, *France I*, Lausanne – Dietikon – Zurich 1981; t. XIV, *France II*, Dietikon – Zurich 1982.

31. Ces remarques de prudence n'impliquent nullement qu'il s'agisse de nier que la société carolingienne (clercs et laïcs) participe plutôt largement de la *literacy*. Mais sous ce mot se cachent aussi des savoirs diversifiés que l'on pourrait également décrire en termes de niveaux.

32. En synchronie, le latin alcuinien prend la place la plus élevée dans la hiérarchie de la parole et de l'écriture. Cette position correspond à un recul vers un passé lointain en synchronie. Le paradoxe, comme l'a bien souligné R. WRIGHT, est que pour les grammairiens, ce retour au passé langagier latin faisait figure de restauration alors que pour les illettrés, il a provoqué le choc d'une innovation (WRIGHT, *Late Latin*, cité *supra* n. 4, p. IX). Il faut y ajouter tous les semi-lettrés (ceux maîtrisant la latinité mérovingienne d'usage) qui se sont trouvés soumis à une dévaluation de leur savoir.

33. En fait, cette résistance langagière a rendu possible une partie du travail des historiens médiévistes: les mutations du vocabulaire signent le changement de société, première catégorie où le conservatisme cède devant la réalité, voir P. BONNASSIE, *Nouveautés linguistiques et mutations économique-sociales dans la Catalogne*

Cette situation sociolinguistique n'est pas propre à la partie « latine ». La question de la langue parlée officielle du côté des germanophones se posait également, tant les variétés dialectales impliquaient des fluctuations considérables. Celles-ci supposaient des compromis, au moins sous la forme orale³⁴, et requéraient un travail complexe d'élaboration pour construire une forme écrite d'abord utilisable à des fins pratiques, puis promue au rang littéraire³⁵. Dans un monde germano-roman qui ne rêvait que d'unité, tout était fluctuant.

Fluctuations de la latinité législative hors serments

Les fluctuations de la latinité législative en dehors du domaine des prestations de serments ou de quasi-serments font traverser à la langue écrite les niveaux 1 à 4³⁶. Quelques exemples devraient suffire, en partant du niveau 4, le plus élevé de cette catégorie de « latin pratique », sur laquelle il n'y a pas de raison de s'attarder, sauf pour souligner qu'il se distingue du niveau 5.

Niveau 4

Un bon exemple de niveau élevé (mais non le plus savant ou artificiel) en est le *Capitulare missorum generale*, du début de 802³⁷. Ce texte long et complexe a fait l'objet de nombreux commentaires historiques, mais jamais linguistiques. Le niveau de langue en est assez haut, sans atteindre celui des traités théologiques, des poèmes classicisants et autres ouvrages destinés à un public savant ; il semble tout de même en provenance du et destiné au premier cercle du pouvoir et du savoir. Le paragraphe 1 fait une ouverture solennelle : la longueur des phrases, les enchâssements hypotaxiques, la morphologie nominale et verbale indiquent une exigence de latinité relativement élevée, même si de çà et de là émergent des mots modernes (*astutiam*, « astuce » ; *marrire*, « dévoyer »³⁸). Le paragraphe 2 laisse filtrer un peu plus d'oralité moderne, notamment au niveau du phrasé : *omnis homo in toto regno suo... secundum votum et propositum suum... quam magna in isto sacramento et quam multa comprehensa sunt*. Inversement, le paragraphe 32, qui légifère sur la violence privée, est rédigé dans une langue technique passablement complexe, qui a toutes les apparences d'un commentaire savant à destination d'un cercle restreint de professionnels ayant acquis un niveau de latin juridique élevé. Tous ces éléments invitent à classer ce document sous la rubrique 4, avec quelques traces de niveau 3.

des IX^e-XI^e siècles, dans *Langages et peuples d'Europe. Cristallisation des identités romanes et germaniques (VI^e-XI^e siècle)*, éd. M. BANNIARD, Toulouse 2002, p. 47-66 ; A. DE SOUSA COSTA, *Studien zu volkssprachigen Wörtern in karolingischen Kapitularien*, Göttingen 1993 (Studien zum Althochdeutschen, 21).

34. K. MATZEL, Das Problem der karolingischer Hofsprache, dans *Mediævalia litteraria: Festschrift für Helmut de Boor zum 80. Geburtstag*, éd. U. HENNIG et H. KOLB, Munich 1971, p. 15-31.

35. W. HAUBRICHS, *Geschichte der deutschen Literatur von den Anfängen bis zum Beginn der Neuzeit*, t. I/1, *Die Anfänge: Versuche volkssprachiger Schriftlichkeit im frühen Mittelalter*, Tübingen 1995, p. 61 et suiv.

36. Le niveau 5 ne sera pas évoqué puisqu'il est l'objet de toutes les attentions depuis longtemps.

37. *Capitulare missorum generale*, cité *supra* n. 1.

38. Le champ sémantique de ce lexème lui a valu un destin privilégié en Ancien Français Classique (AFC, IX^e-XIII^e s.), friand de la tournure idiomatique : [*Mar* (Adverbe, Adv.) + Syntagme Verbal, SV], *mar i venistes* : « mauvaise rencontre ! » ; *mar le fesistes* : « fichue action ! ».

Niveau 2/3

Mais si nous lisons des documents réglementaires comme le *Capitulare de Villis*³⁹ ou le *Polyptyque d'Irminon*⁴⁰, l'impression langagière est très différente. Pour le premier, sous le vêtement latinisant se laisse saisir une oralité éloignée de celle que reproduit le document précédent. La graphie latine comporte peu de graphies erronées, ce qui contribue à conférer à l'ensemble son caractère officiel. Il présente bien quelques formes et tournures archaïques ; mais elles sont limitées et répétitives, comme l'emploi récurrent de *ut* comme conjonction de subordination ou comme indexeur de nouvelle rubrique ; l'emploi de certains gérondifs dans des formules figées, *opus serviendi* (par. 1), *mittendi opus* (par. 8) ; l'emploi de quelques passifs synthétiques, eux aussi limités à des formules, *videatur* (par. 63) ; *venundentur* (par. 65). Mais, à côté de ces archaïsmes éparpillés, l'auteur s'est massivement efforcé d'employer le latin le plus moderne possible, autrement dit celui qui est en identité asymptotique avec le protofrançais. Le commentaire ligne à ligne, pourtant nécessaire, serait bien trop long : quelques repères précis justifieront cette distinction.

1) Présence du passé composé à la voix active : *villas quas... institutas habemus* (paragraphe 1) ; *impletum habeant* (par. 16).

2) Présence du passif analytique, notamment au subjonctif en fonction d'impératif : *nostra decima data non sit* (par. 6) ; *naufragatum sit* (par. 8) ; *comparatum fuerit* (par. 8) ; *separatae fiant* (par. 14) ; *omnia sint composita* (par. 24) ; *bene sint custoditae* (par. 38) ; *praeparatae fiant* (par. 41). Il faudrait ajouter à cette énumération les tournures en *salvum/salva sit/sint* qui pullulent et contribuent à éviter l'emploi du passif synthétique du latin d'autrefois, désormais sorti tant de l'usage que des mémoires.

3) Béquilles prépositionnelles modernes pour les cas obliques : *pro homicidio et incendio* (par. 4) ; *pro fraude vero nostra*, 2 occurrences (par. 4) ; *censa de villis nostris* (par. 8) ; *ad suos canes* (par. 11) ; *de verbo nostro* (par. 16) ; *per neglegentiam* (par. 16, par. 29) ; *ad farinarias nostros* (par. 18) ; *per vices tres aut quattuor* (par. 20), « par trois ou quatre fois » ; *de illorum causa* (par. 58), « de leur chose » (= « de leur bien ») ; *in mense Maio* (par. 69), etc.

4) Lexique très souvent moderne, soit avec des mots neufs, soit avec des mots anciens resémantisés. Cette partie ayant évidemment fait l'objet de nombreuses études, il suffira de souligner que là aussi la règle du retour au passé et l'exigence (liée) d'un niveau élevé cèdent aux exigences de la précision technique : *buticulas* (par. 3), « bouteilles » ; *forestarii*, *rega* « raie », « sillon » (par. 10) ; *waraniones* « étalons » (par. 13) ; *acceptores* « autours », *spervarios* « éperviers » (par. 36) ; *wiwariis* « viviers » (par. 65) ; *barriclos* « barrils » (par. 68)⁴¹. Cette liste n'est pas exhaustive ; tout le paragraphe 70 qui énumère les plantes potagères est un dictionnaire de l'oralité rurale.

5) Phrasé. Malgré sa valeur pour déterminer la place de cette langue écrite dans l'échelle de niveaux proposée, l'énumération précédente ne donne pas la clef finale. Pour bien saisir le caractère moderne de ce langage, il faut prendre des séquences longues où

39. *Capitulare de Villis*, dans *Capitularia regum Francorum*, t. I, cité *supra* n. 1, n° 32, p. 82-91. L'éditeur et le consensus des chercheurs datent le texte des environs de 800.

40. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Polyptyque d'Irminon)*, éd. A. LONGNON, 2 vol., Paris 1886-1895.

41. Il serait insuffisant de conférer à ces graphèmes le statut d'étymons des mots de l'AFC (ce que par ailleurs ils sont effectivement). En fait, c'est la forme écrite d'une parole bien vivante : ce n'est pas le passé du français, c'est lui-même.

apparaissent alors massivement des tournures, des arrangements, des idiomatismes qui tiennent plus de la romanophonie que de la latinophonie (ou plus exactement de la latinophonie « moderne » que de la latinophonie « ancienne »).

§2. *Vt familia nostra bene conservata sit et a nemine in paupertate missa* (« Que notre famille soit bien protégée et ne soit contrainte par personne à la dépendance »).

§3. ... *missum bonum de familia nostra aut alium hominem bene creditum causas nostras providendo dirigat* (« ... qu'il envoie un bon envoyé de notre famille ou un autre homme de confiance pour veiller à nos intérêts »).

§6. *Et non alii clerici habeant ipsas ecclesias, nisi nostri aut de familia aut de capella nostra* (« Et que les autres clercs n'aient pas ces églises en dehors des nôtres ou de ceux de notre famille et de notre chapelle »).

§8. ... *et bene eas faciant <vineas> et ipsum vinum in bona mittant vascula* (« ... et qu'ils soignent ces vignes et mettent le vin dans de bons récipients »).

§14. *Vt nullus iudex mansionaticos ad suum opus nec ad suos canes super homines nostros atque in forestes nullatenus prendat* (« Que nul juge ne prenne des droits de maisonnée (de séjour) ni pour ses besoins ni pour ses chiens ni aux dépens de nos hommes ni de nos forestiers »)⁴².

§27. *Casae nostrae indesinenter foca et wactas habeant, ita ut salvae sint. Et quando missi vel legatio ad palatium veniunt vel redeunt, nullo modo in curtes dominicas mansionaticas prendant...* (« Que nos maisons aient sans cesse des feux et des guets pour qu'elles soient sauvées. Et quand nos *missi* ou une légation vont au palais ou en reviennent, qu'ils ne prennent en aucun cas de droits de maisonnée dans les demeures du maître... »).

§64. *Et hoc volumus, ut farina in unoquoque carro ad spensam nostram missa fiat, hoc est duodecim modia de farina...* (« Et nous voulons que dans chaque char soit mise de la farine pour notre dépense, c'est-à-dire douze muids de farine... »).

C'est ce dernier caractère qui achève de conférer au document un rang de niveau 2/3. Pour le dire autrement, le phrasé des dernières citations est en fait celui du *sermo rusticus*: il suffirait d'émailler ces textes des incohérences de la graphie mérovingienne pour s'en convaincre. Il est hautement probable que sa lecture à haute voix se faisait en prononciation naturelle: entre autres particularités, les formes sorties de l'usage et de la mémoire comme les ablatifs/datifs *-is* et *-ibus* étaient prononcées comme des formes mérovingiennes en *-es/-os*.

Niveau 1/2

Le *Polyptyque d'Irminon*⁴³ (comme bien d'autres documents de cette catégorie) relève du même niveau de langue, voire du niveau 1/2. La portée des enseignements linguistiques que nous pouvons en tirer est limitée par la pauvreté des énoncés calqués sur des formules stéréotypées très peu variables et de syntaxe limitée.

42. L'interaction entre cette oralité et la réalité relationnelle a été analysée en détail par J.-P. DEVROEY, Communiquer et signifier entre seigneurs et paysans, dans *Communicare e significare nell'alto medioevo*, Spolète 2005 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 52), p. 121-152 (sur la place et la fonction des « juges » et des « maires »).

43. Sur le statut et la fonction de ces documents, J.-P. DEVROEY, Élaboration et usage des polyptyques. Quelques éléments de réflexion à partir de l'exemple des descriptions de l'Église de Marseille (VIII^e-IX^e siècle), dans *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, éd. D. HÄGERMANN, W. HAUBRICHS et J. JARNUT, Berlin 2004, p. 436-472.

Mais l'entrée massive des noms de lieux latinisés, mais bien identifiables en général, et celle non moins ample des termes techniques prouvent la perméabilité de ce « latin » à l'oralité courante des années 800. La longue et excellente introduction de l'éditeur ayant largement fait cette moisson, on y renverra en piquant quelques termes. Mesures de longueur: *leuva/lega/leva*, « lieue », avec une fluctuation de la graphie qui souligne la variation dialectale; de surface: *aripennis*, « arpent »; de capacité: *sextarius*, « setier ». Désignation des catégories de sujets: *ingenuus/liber*, « semi-libre », « libre complètement »; *colonus*, « libre attaché à la terre »; *lidi* (< *laeti*), « barbares installés sur les terres de l'Empire »; *homo*, « homme d'autrui, dépendant »; *hospes*, « locataire ».

Plus significatifs encore sont les nombreux idiomatismes qui désignent les gestes ou les animaux: *facere rigam/rigas*, « faire les labours », AFC « raie/roie »; *facere curvadas*, « faire les corvées »; *bannus/banni*, « commandement », « réquisition de main-d'œuvre »; *caplim*, « coupe d'arbres, Chablis »; *multones*, « moutons »; *paraveredus*, « palefroi ». En fait, ces textes fourmillent plus de romanismes que les gloses de Reichenau.

Si la graphie est correcte (à l'aune de la réforme alcuinienne), la langue en revanche imite en asymptote l'oralité naturelle. Le trait le plus frappant est un idiomatisme présent massivement partout, l'emploi de *Habet* avec la valeur présentative bien attestée en AFC de « Il y a ». Cette structure, attestée dès le latin tardif impérial, place le substantif en position de CRD⁴⁴ en AFC; or, c'est bien un accusatif que le « latin » du polyptyque emploie: *Habet in Villamilt mansum indominicatum*⁴⁵; *Habet ibi ecclesiam bene constructam*⁴⁶; *Habet in Bisconcella mansum indominicatum*⁴⁷.

La morphologie, la syntaxe et le phrasé de ces énoncés laissent aisément identifier le protofrançais sous-jacent, à peine toiletté: *Habet ibi culturas inter maiores et minores inter totas tres decanias*⁴⁸. On notera le nominatif pluriel en *-as*, bien attesté en latin mérovingien et source du Cas Sujet Pluriel Féminin de l'AFC. Ou bien: *Habet inter Villamilt et Alnidum farinarias XXII, qui reddunt de multura inter totos MCCCIX de viva annona*. (« Il y a entre Villamilt et Alnidum 22 moulins qui rendent en tout MCCCIX de blé vif »). On relèvera notamment le pronom relatif au genre neutralisé, *qui*, conforme à l'usage roman.

Certains paragraphes sont prêts à une transcription en *scripta romane*⁴⁹: *Imagarius colonus et uxor eius colona Hildegardis. Qui habent infantes VIII... Tenet mansum ingenuilem I de terra, in terra arabili et pratium de bunuaria II et dimidium. Solvit ad hostem omni anno multonem I; ad tertium annum porcum I; ad tertium annum vervicem I... Et facit caropera usque per silvam Waveram et navigium usque ad monasterium; et trahit fimum de curte dominica quantum in una die trahere poterit*. Le lexème *infantes* a remplacé l'antique *pueros*; autres romanismes lexicaux, *multones*, « moutons » et *vervices*, « brebis »...

Ainsi le « beau latin » (*sermo politus, sermo reformatus in melius*) cher à Alcuin et au cercle des intellectuels de la cour cède la place à un latin tout à fait adapté à son rôle d'administration, de communication et de contrainte. Il n'est même pas besoin de

44. La filiation est: accusatif non prépositionnel (latin) > cas régime direct (CRD, AFC) > complément d'objet direct (COD, français).

45. *Breve de Villamilt*, « Villemeux », Dreux: *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, cité *supra* n. 40, t. II, p. 98.

46. *Ibid.*, paragraphe 4.

47. *Breve de Bisconcella*, « Béconcelles », Rambouillet, paragraphe 1, *ibid.*, t. II, p. 317.

48. *Villamilt*, paragraphe 1, *ibid.*, t. II, p. 98.

49. *Breve de villa supra Mare*, paragraphe 3, *ibid.*, t. II, p. 272.

s'éloigner du centre du pouvoir et des premiers cercles de celui-ci pour rencontrer des fluctuations de langue qui sont la continuation directe du latin mérovingien. Ce qui fait illusion, c'est d'une part le prestige de la renaissance carolingienne (elle induit notre lecture), et d'autre part la restauration d'une graphie d'allure plus latine et les traces variables de l'ancien état de la langue. Mais sous le vêtement latiniforme, on peut très bien entendre l'écho du protofrançais dont l'émergence correspond à la recherche d'une réelle efficacité pragmatique. Ce ne sont pas les seules déductions qui s'imposent : il appert de ces données que la compétence langagière des destinataires est elle-même très variable. Car rien n'interdisait d'introduire dans un latin beaucoup plus conservateur les mots modernes ; or, c'est l'ensemble du langage qui est modifié dans un sens évolutif. Cela doit nous inciter à conclure aussi, ce qui était après tout un peu prévisible, que les compétences en vieille langue des rédacteurs pouvaient également beaucoup varier. Tous les responsables n'ont pas été de studieux élèves appliquant les règles du thème latin alcuinien.

Serments et quasi-serments

C'est précisément ce qui s'observe aussi dans des documents d'une nature différente dont la latinité est à géométrie très variable. Il s'agit de la langue maniée par les membres de l'élite dans trois contextes : rapports officiels dictés, prestation de témoignages sous serment dans le cadre d'un procès, prestation de serments de fidélité à l'échelle impériale.

Niveau 3

Le premier document est le rapport qu'adresse au début de 788 l'abbé de Saint-Denis Maginarius, successeur de Fulrad, au souverain, sur la mission qu'il a accomplie à Bénévent l'année précédente. L'original nous est parvenu⁵⁰, un peu abîmé, mais suffisamment lisible pour en tirer des conclusions linguistiques. Elles convergent avec d'anciennes observations faites à son sujet⁵¹, mais le philologue n'avait pas disposé de l'excellente édition des *Chartae latinae*. Maginarius semble avoir eu pas mal de fil à retordre pour accomplir sa mission : le raid conduit par Charles à Bénévent en 786 et la restauration de Grimoald – après un séjour comme otage à la cour royale – avaient laissé des traces peu positives, semble-t-il. En tout cas (mais les lacunes du texte et les non-dits de ce genre d'exercice limitent ces conclusions), Maginarius a été plutôt loin du succès : son embarras politique explique-t-il son embarras face à la langue ? En tout cas lorsqu'il rédige sa missive, il déploie un récit en phrases longues et circonstanciées, mais dont la morphologie, la syntaxe et le phrasé sont d'un niveau plus proche du protoroman que du latin impérial.

En morphologie verbale, on relève d'abord la surabondance de formes de subjonctifs plus-que-parfaits, souvent syncopés (source directe de la forme protofrançaise) : *debuisset* ; *cognouissemus* ; *significassemus* ; *intrassemus* ; *debuissemus* ; *fecissemus* ; *considerassemus* ;

50. *Chartae latinae antiquiores*, cité *supra* n. 30, t. XVI, France IV, éd. A. BRUCKNER et R. MARICHAL, Dietikon – Zurich 1986, document 629, p. 59-64.

51. M. PEI, *The Language of the Eighth Century Texts in Northern France. A Study of the Original Documents in the Collection of Tardif and Other Sources*, New York 1932, p. 9-10 et 390.

uenissemus; uoluissent; fuissent; potuissem, etc. Toutes ces formes, certes « latines » génétiquement, sont en fait des romanismes.

En morphologie nominale, il est frappant qu'une part largement majeure des cas obliques (compléments circonstanciels d'agent ou de moyen) soit exprimée par la tournure en [*per* + accusatif] : *per vestros fideles; per nostrum missum et epistulam; per infideles vestros; per nostram epistulam; per uestros fidelissimos*. De même, les datifs possessifs sont le plus fréquemment construits en [*ad* + accusatif] : *ad duce donat; ad illas civitates; ad Albergae et ad alios primatos*. Cette construction peut également valoir pour les pronoms : *ad illos*. Quelques datifs synthétiques sont aussi présents, mais ils concernent exclusivement des dignitaires ; or, dans ce cas et dans ce cas seulement, ces constructions passent directement en AFC (et existent donc *a fortiori* en protofrançais)⁵².

L'emploi des pronoms démonstratifs lui-même est significatif de l'influence de l'oralité ordinaire en raison de la présence massive de *ille*, lui-même vainqueur sur une large partie de la romanophonie des autres pronoms latins : *illis significassemus; illis significauimus; ad illos significassemus; illi nos tenere uoluissent; cum illos primatos; illi nos perdere uoluerunt*.

Le lexique est presque entièrement « moderne ». On notera en particulier la présence de *relaxare*, « relâcher ».

Mais le tableau de ces traits a l'inconvénient, tout en étant significatif, de masquer l'essentiel, le phrasé général du document. Aussi, pour en terminer avec cette lettre, lisons aussi quelques séquences dont le rythme énonciatif signe cette proximité à l'oralité romane aulique :

... *dum per uestros fideles cognouissemus quod ipsi homines Beneuentani, sicut rectum fuerat, non erant...* (« ... étant donné que nous avons appris par vos fidèles que les Bénéventains, comme cela aurait été légal, n'étaient pas... »). Deux morphèmes seulement, *dum, sicut*, doivent leur présence à un effort de restitution par la mémoire (ce sont des marqueurs minimaux de grammaticalité archaïque). Mais toutes les autres formes appartiennent à l'oralité naturelle, y compris *ipsi* (encore rémanent), et passeront en AFC écrit. On remarquera le complément de moyen rendu par un [*per* + accusatif] ; la complétive informationnelle en *quod* ; l'emploi du subjonctif plus-que-parfait, *cognouissemus*, à valeur affective (insistance), bien attesté aussi en AFC ; l'emploi de l'indicatif plus-que-parfait, *fuerat*, à valeur d'irréel (avec aussi une connotation d'insistance), qui, vivant en latin (comme emploi marqué), perdure en AFC⁵³.

Si uero non, ibi inter nos considerassemus ut ad illos per nostrum missum et epistolam significassemus ut ad nos uenissent... (« Mais sinon, nous aurions décidé entre nous de leur signifier par notre *missus* et par une lettre qu'ils vissent à nous »).

Sed dictum est nobis quod ipsi nos expectare uoluissent... (« Mais on nous a dit qu'ils auraient voulu nous attendre... »).

... *uero de hac causa in magnam tribulationem deuenimus pro eo quod nostros nobiscum non habebamus...* (« ...mais par cette cause nous sommes entrés en grande difficulté parce que nous n'avions pas les nôtres avec nous... »).

52. C'est la construction bien attestée *la fille le rei*, venant de *filia regis* avec un intermédiaire parlé mérovingien [*filla reyye*].

53. L'énoncé garde cependant une allure solennelle grâce à la longueur de la phrase, à l'emploi de l'hypotaxe et à une progression réussie de l'information (le rhème est retardé, selon les bons principes de la rhétorique et... de la prudence politique).

nullo modo uestram iussionem complere uolunt nec nos relaxare... (« Ils ne veulent accomplir nullement votre commandement ni nous relâcher... »).

Sed dum per uestros fidelissimos cognouissemus quod illi nos perdere uoluerunt... (« Mais comme nous avons appris par vos plus fidèles qu'ils ont voulu nous faire périr... »).

Certes, il y a un minimum de formes archaïques qui saupoudrent les énoncés : quelques imparfaits du subjonctif en *-eret*, quelques compléments d'agent en *ab*, quelques datifs en *-is*, la conjonction *-ut*. On peut éventuellement attribuer au rédacteur ces minces élégances ainsi que la correction orthographique. Mais le phrasé est celui de Maginarius. Il donne une excellente image de ce qu'un locuteur ayant le protofrançais pour langue maternelle⁵⁴ peut acquérir comme latinité avec un minimum de formation et d'efforts. Cette langue écrite reflète sans doute assez fidèlement le « latin » parlé à la cour par les membres de l'élite non professionnels de la grammaire.

Niveau 2/3

Les comptes rendus d'audiences tenues dans le cadre des plaids royaux donnent également lieu à l'émergence d'une langue de niveau 2/3. Le comte de Paris Gerardus avait détourné au profit de ses services un certain nombre des taxes payées à l'abbaye de Saint-Denis à l'occasion des « marchés » qui s'y tenaient. Cela avait été fait en violation d'une donation accordée par le roi Dagobert, dont la preuve écrite existait sous forme d'un document officiel (qui nous est aussi parvenu). Sur plainte de l'abbaye, le comte est convoqué au plaid de Pépin tenu à Compiègne en 759. Il est obligé de porter un témoignage direct. Son intervention est rapportée avec ses propres mots, comme la réponse des représentants de Saint-Denis⁵⁵ :

Vnde praedictus Gerardus comes dedit in responsis, quod ipsum teloneum aliter non contendeat nisi quomodo antecessores illius qui comites fuerunt ante illum, ita ipsum ad suam partem retinebat.

Ita contra eum intedebant et ostendebant preceptum Dagoberti regis, qualiter ipsum marcatum stabilisset in ipso pago et postea cum omnes teloneos ad partem sancti Dionisii delegasset ac firmasset.

Le commentaire linguistique détaillé de ce type de langue ayant été proposé ailleurs⁵⁶, il suffira de souligner ses trois traits principaux :

- a) Sa distance par rapport au latin ancien, tel qu'on le lit restitué sous la plume des lettrés carolingiens quand ils composent spécialement ;
- b) Sa proximité avec le latin mérovingien des diplômes, à la réserve près que la graphie est un peu moins flottante ;
- c) Sa proximité avec un phrasé roman, mais évidemment en acrolecte : la solennité du document requiert en particulier des énoncés longs, qui peuvent donner l'illusion de la complexité « latine ».

54. Ou étant habitué à la parler par immersion prolongée.

55. *Chartae Latinae antiquiores*, cité *supra* n. 30, t. XV, France III, H. AT SMA et J. VEZIN, Dietikon – Zurich 1986, p. 26-27.

56. M. BANNIARD, Les textes mérovingiens hagiographiques et la « romana lingua rustica », dans *Les réécritures hagiographiques. Atelier III : L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*, Paris, février 2007, éd. M. HEINZELMANN, sous presse dans les *Beihefte zur Francia*.

L'affaire avait été suffisamment embrouillée pour qu'un nouveau plaid soit tenu sous Carloman, qui a confirmé le précédent jugement. Le rédacteur, sans doute désireux de bien emprisonner le comte, peu docile, dans un réseau juridique contraignant, a surchargé l'énoncé en accumulant des précisions qui peuvent donner l'impression d'une latinité savante. Une analyse précise permet de se déprendre vite de cette illusion, comme le montrera cet extrait où le souverain prend fictivement la parole :

Et denuo iterum concessimus, ut ab hac die, nullus ex iudiciaria potestate, nec in ipso mercado⁵⁷, nec per eorum agros, nec portus nec de homines eorum, nec de omnes naciones quascumque, qui ad iam dicto mercado adueniunt, nec per uillas eorum, nec de nauigia, nec de portus nec de carra nec de⁵⁸ saumas, nullo teloneo nec foratico nec rotatico nec pontatico nec portatico nec salutatico nec cispiatico nec mutatico⁵⁹... , nec infra pago Parisiago, nec in ipsa ciuitate de ipsa uice, nec aliubi... neque uos neque iuniores seu successores uestri exigere⁶⁰ nec exactare praesumatis.

Pour aider la lecture, la ponctuation de cette énumération a été modifiée (coupures, compléments). Une lecture solennelle à haute voix devait éclairer un texte longuet dont l'opacité apparente est moins due au choix d'une langue complexe (elle ne l'est pas) qu'à l'absence de contexte pour les lecteurs que nous sommes. La part de latin ancien est minime dans ce langage destiné à une application pratique aux niveaux les plus ordinaires de l'administration royale. Tout donne à penser que des *traditores*, des commentateurs, qui ont servi de médiateurs entre le texte et son application, ont été requis. La communication juridique carolingienne est là aussi aux frontières de l'oralité moderne, le côté technique et local des réalités ayant contribué à une fluctuation accrue de la langue écrite.

Niveau 2

Le texte des serments qui devaient être prononcés à haute voix par tous les membres de l'élite carolingienne définis dans le *Capitulare generale* cité plus haut a été transmis dans un autre capitulaire diffusé au commencement de l'année 802⁶¹. Ils le sont sous deux versions très proches reproduites ici, dont le niveau de langue appartient à la catégorie 1-2. Les mots soulignés signalent les latinismes (ou pour le dire plus historiquement, des formes de langue archaïque). Voici la première formule :

57. *Marco* correspond bien à l'évolution en latin parlé du Latin Parlé Classique (LPC) *mercatum*. Il aboutit à l'AFC *marchié*.

58. En morphologie, tous les cas obliques sont pilotés par des prépositions, certes d'origine latine, mais qui restent bien vivantes en roman (PF, puis AFC) et ont leur sens moderne: *in/per/de/ad*... En outre, le rédacteur a évité l'emploi des désinences disparues depuis longtemps de la parole commune: *de homines (-ibus) / de omnes (-ibus) naciones (-ibus)*, etc. En fait, cette langue est installée dans le système des Cas Régimes Indirects (CRI) de l'AFC selon une évolution accomplie à la fin du latin parlé mérovingien comme l'avait montré en son temps L. SAS, *The Noun Declension System in Merovingian Period*, Columbia 1937, suivi par STORZ, *Handbuch*, cité *supra* n. 14, t. IV.

59. Pour ces formes, *nullo teloneo/foratico/rotatico*... , il ne s'agit pas d'une confusion entre ablatif et accusatif: le rédacteur consigne par écrit l'évolution fort ancienne qui dans la parole avait transformé toutes les désinences classiques [-um] en [-o].

60. La séquence finale retrouve un petit air latin, autrement dit plus conservateur, parce que le texte retourne au style formulaire traditionnel.

61. *Capitularia missorum specialia*, dans *Capitularia regum Francorum*, t. I, cité *supra* n. 1, n° 34 p. 101 et 102.

Sacramentum qualiter repromitto ego quod⁶²: ab isto die in antea fidelis sum domno Karolo piissimo imperatori, filio Pippini regis et Berthanae reginae, pura mente absque fraude et malo ingenio de mea parte ad suam partem et ad honorem regni sui, sicut per drictum debet esse homo domino suo. Si me adiuvet Deus et ista sanctorum patrocina quae in hoc loco sunt, quia diebus vitae meae per meam voluntatem, in quantum mihi Deus intellectum dederit, sic attendam et consentiam.

Les traits que nous avons relevés dans les interventions orales du comte de Paris et dans l'exposé de Maginarius se retrouvent pleinement dans ces énoncés avec une grande amplitude des fluctuations. Les éléments les plus évolutifs de la langue parlée se voient attribuer un rôle communicatif accru dans les énoncés : si l'on considère les propositions et les phrases de ces documents comme une ligne continue horizontale, les séquences modernes y prennent une part encore plus importante. Par moments, ce niveau de « latin » écrit reflète le protofrançais carolingien aulique. Trois facteurs signent donc cette émergence :

- a) Il s'agit d'une cérémonie solennelle engageant de manière symbolique la fidélité des jureurs : la présence de la graphie latinisante garantit cet aspect.
- b) Les contraintes juridiques doivent être sans échappatoire : la précision des termes et leur redondance éventuelle y pourvoient.
- c) Les contraintes pragmatiques sont également majeures : le style, autrement dit le choix de langue du document doit mettre en œuvre la propre compétence langagière active des destinataires.

La longueur des phrases et l'enchâssement hypotactique qui l'accompagne signent la recherche d'un phrasé majestueux digne de l'acte d'engagement. Mais l'analyse linguistique du document montre, pour peu justement que le chercheur ne se laisse pas prendre à cette induction formelle (graphie latinisante et dignité stylistique), que la langue employée est bien plus proche du protofrançais que du latin, surtout restauré. Pour bien en juger, il faut garder en mémoire que le protofrançais, directement issu de la dernière évolution du latin parlé tardif, garde en lui des traits importants de la latinophonie mérovingienne. Et il convient de ne pas se laisser trop impressionner par l'emploi d'une graphie latinisante correcte. Voici quelques éléments d'analyse.

Lexique. Il est presque totalement passé en AFC, voire en français moderne, ou, à tout le moins dans des dialectes romans, d'oc ou d'oïl. Certains termes sont manifestement employés avec le sens que l'on retrouvera dans les Chansons de Geste : *fideles* (« fidèles ») ; *ingenio* (« ruse », AFC *engin*) ; *drictum* (« droit ») ; *homo* (« dépendant »).

Idiomatismes et formules standard. Eux aussi se laissent reconnaître : *ab isto die in antea* (« à compter de ce jour » ; cf. *d'ist di en avant* des Serments de Strasbourg) ; *per drictum* (*par dreit* en AFC) ; *Sic me adiuvet Deus* (*Si m'aït Dieus* en AFC) – le *si* de l'édition doit être corrigé en *Sic*, forme tonique en latinophonie tardive et source du *si* très fréquent en AFC en énoncé fortement corrélé.

Morphologie nominale. Évidemment seuls, les cas obliques peuvent poser un problème pour l'interface langue écrite / langue parlée. Il convient de distinguer conformément à leur devenir dans la structure grammaticale de l'AFC les compléments à référent humain (de préférence aristocratique) des autres. On relève *domno Karolo*, datif du syntagme Verbal (SV) *fidelis sum*. Tout d'abord, cette construction non prépositionnelle est

62. À partir d'ici, le document passe au style direct.

passée telle quelle en AFC sous la forme d'un Cas Régime Indirect non Prépositionnel (CRIP-)⁶³. D'autre part, l'ordre de l'énoncé est descendant (Verbe + Complément), selon une évolution romane. La même remarque vaut pour le second datif (*domino suo*) dépendant de *debet esse*. Il en va de même pour les génitifs, *Pippini regis*, *Berthanae reginae*. Eux aussi rentrent dans la catégorie usuelle en AFC des CRIP- et l'ordre y est également descendant, [Déterminé + Déterminant]⁶⁴.

Les tournures archaïsantes concernent alors les cas obliques incluant des compléments non humains. Un seul ablatif apparaît sans béquille prépositionnelle: *pura mente*, mais ce bloc donnera (ou a déjà donné) naissance aux adverbes en *-ment* – ce pourrait même en être une occurrence. Par contre les deux autres circonstants sont soutenus par une préposition, *absque fraude et malo ingenio*, ce qui contribue à rendre l'énoncé plus transparent pour des romanophones, à cette réserve près que la préposition *ab* semble être sortie de la parole commune avant 800. Mais ensuite, dès que l'on entre dans un bloc énonciatif où s'introduit la nouvelle relation personnelle « d'homme à homme », la structure est franchement romane: *de mea parte ad suam partem et ad honorem regni sui*. Certes, le génitif *regni* est un morphème archaïsant, mais l'emploi du possessif est par deux fois roman (*suam, sui* pour *eius/illius*). On notera aussi à la fin du texte *in hoc loco* et *per meam voluntatem*, appuyés sur des béquilles prépositionnelles qui sont passées en roman dans ce sens et dans cet emploi. Restent donc irréductibles à l'oralité moderne des années 800 les syntagmes *ista sanctorum patrocinia* et *diebus vitae meae*. Toutefois, pour le génitif pluriel en *-orum*, il appartient à la catégorie des formes rémanentes (élimination tardive de la parole commune). En revanche, l'autre expression fait figure d'un bloc archaïque, reprise figée des formulaires antérieurs.

Morphologie verbale. On notera le présent *sum* en tête d'énoncé (et non pas un futur, assertion renforcée de fidélité immédiate). Le verbe modalisateur *debet* est passé directement en AFC, comme *adiuvet*. En revanche, le futur II *dederit* a disparu en AFC. Mais bien des indices invitent à penser que son élimination de la parole commune a été tardive. D'autre part, en réalisation orale non « restituée », il se confond facilement avec le nouveau futur. Précisément, les deux futurs I, *attendam* et *consentiam*, emploient des morphèmes disparus depuis longtemps de la parole commune et renvoient à ce titre la forme écrite au latin du passé. Mais oralement, ils se confondent tout simplement avec des présents romans. Le pas supplémentaire de l'introduction du nouveau futur ne sera fait par écrit que quarante ans plus tard.

Syntaxe. En dépit de la longueur des phrases et des propositions, la syntaxe suit un mouvement descendant plutôt linéaire. On remarque évidemment la complétive en *quod... repromitto*, qui, développée en latin tardif, est devenue majoritaire en protoroman. La conjonction de subordination *sicut* appartient évidemment à un registre archaïsant et recouvre un *sic... quomodo*, AFC *si... comme* (attesté dans les Serments de Strasbourg). Le *Si* de *Si me adiuvet* est un pur romanisme. Quant à la conjonction *in quantum*, elle

63. Toutes les grammaires modernes de l'AFC le soulignent. Ce syntagme pullule dans les plus anciennes chansons de geste, dans une structure énonciative forte comme dans *Raoul de Cambrai*: v. 713, *Por qu'as ostages cest malfès nos rendis?* (« Pourquoi nous as-tu remis comme otages à ce hors-la-loi? »); v. 719, *... quant ton neveu donas tel eritaige* (« ...lorsque tu donnas cet héritage à ton neveu »).

64. *Raoul de Cambrai*, v. 5778 : *La gent Ybert revienent demanois*. (« Les troupes d'Ybert se rallient sur-le-champ »); *ibid.*, v. 7298 : *Et la maisnie Herchambaut le Pobiet / furent alés un autre chemin...* (« Et le groupe privé d'Herchambaut du Ponthieu s'engagea dans une autre direction... »).

passé directement en AFC (on la rencontre sous la forme *in quant* dans les Serments de Strasbourg).

Phrasé. En fait, une lecture à haute voix, avec des accents toniques forts (placés aux endroits usuels dans la parole commune, eux-mêmes reflets directs des emplacements en latin classique et tardif) et une prononciation naturelle (en 800), permet de percevoir clairement un énoncé qui devait sonner comme leur propre langue, un peu toilettée et magnifiée, aux oreilles des participants à cette cérémonie. Les éléments archaïsants qui échappaient peut-être même à leurs compétences passives ont été soulignés : cela rend évident, espérons-nous, que ce serment est rédigé dans une langue presque identique à celle des Serments de Strasbourg. Seule la distorsion graphie/phonie masque cette quasi-identité.

Une autre version suit immédiatement :

Item aliud Sacramentale qualiter repromitto ego: domino Karolo piissimo imperatori, filio Pippini regis et Berthane, fidelis sum, sicut homo per dricum debet esse domino suo, ad suum regnum et ad suum rectum. Et illud sacramentum, quod iuratum habeo, custodiam et custodire volo, in quantum ego scio et intellego, ab isto die in antea. Sic me adiuvet Deus, qui coelum et terram creavit, et ista sanctorum patrocinia.

La raison juridique de ce doublon n'est pas établie. Mais on observera que la seconde formulation diminue la tension par rapport à l'oralité naturelle en accroissant les traits protofrançais de l'énoncé. Qu'on en juge : il a été débarrassé de différents éléments archaïsants (*regni sui, diebus meae vitae*) ou lourds (*de mea parte ad suam partem*). Les blocs morphologiques ont donc été encore allégés et raccourcis, voire tonifiés par une expression encore plus directe : *domino suo, ad suum regnum et ad suum rectum*. On remarquera le passage en antéposition du possessif lors de la modification de la rédaction, qui augmente le caractère de proximité à l'oralité de l'énoncé. En plus apparaissent l'adjectif démonstratif faible, prototype du futur article défini, *illud sacramentum* (*lo sairement* en AFC), et un très joli passé composé, *quod iuratum habeo* (*ke juré ai*)... Ce dernier, loin d'être une « faute », manifeste le caractère pragmatique de cette écriture. En effet, la genèse de ce morphème correspond au désir de créer un passé résultatif, nettement distinct du prétérit renvoyant à un passé révolu. Une traduction précise de cet énoncé sera alors « le serment que je viens de prononcer » (et qui de ce fait jouit de toute sa force contraignante). De plus, le rédacteur a redoublé la forme *custodiam*, par un *custodire volo* qui pourrait paraître une redondance ou une précaution juridique, mais qui sera bien mieux interprété comme une ruse communicationnelle. N'osant pas encore écrire la forme ordinaire *garderai/salverai* (cf. les Serments de Strasbourg), il recourt à une périphrase qui est une variante policée du roman *custodire habeo*. Cette seconde rédaction semble correspondre à une prestation de serment destinée à des individus moins aguerris à ce genre de cérémonie, de ce fait moins frottés de langage juridique officiel : des personnages plus humbles, ou, pourquoi pas, justement ces sujets de douze ans auxquels faisait référence le capitulaire. Ce texte, de ce fait, devrait figurer, tout autant que dans la suite des monuments de la tradition latine, dans les premiers de l'innovation romane.

Paradoxe langagier carolingien

1. Comme on le voit d'après ces trop rapides analyses menées dans une perspective sociolinguistique, il convient de renoncer, comme cela avait déjà été proposé à juste

titre, à une présentation monolithique du latin carolingien et à des théories fondées sur le dualisme langagier. Les historiens ont pu mettre en lumière les continuités qui ont relié les structures politiques mérovingiennes (finissant) et les carolingiennes (émergeant), sans bien sûr effacer les réelles différences – mais ces dernières, loin d'être là massivement au début, se sont développées avec le temps. De même, et sans doute plus que leurs idéologues ne l'auraient volontiers admis, les fluctuations de la langue écrite par les carolingiens reproduisent dans une partie importante de leur production celles qui étaient relevées – et stigmatisées – sous leurs prédécesseurs.

2. Cette situation relève tout simplement de la primauté de l'adaptation pratique sur les exigences de la purification normée. Des situations identiques se sont développées en Catalogne et en Italie lombarde à la même période (VIII^e-XI^e siècles)⁶⁵. Entre l'obligation d'employer une écriture latinisante et les contraintes de l'efficacité communicationnelle, les maîtres de la langue écrite ont œuvré à des compromis permanents. Le résultat a été de faire accéder à l'écrit une oralité qui, sans évidemment reproduire la langue courante romane telle quelle, en a épousé souvent la majeure partie des caractères en créant un état de langue qui fluctue entre des remontées (souvent très brèves) vers le passé romain et des avancées (fréquemment durables) vers le présent roman.

3. Parmi les indices de ce souci pragmatique figure la multiplicité des incitations tant du côté des émetteurs à « expliquer » oralement (*tradere*) les textes de loi communiqués par le biais d'une lecture à haute voix que du côté des récepteurs à s'appliquer à bien comprendre (*bene intelligere*) ce qui leur est ainsi transmis. Il est fort probable que c'est dans cette interaction que la conversion d'une communication de type vertical à un type horizontal s'est produite⁶⁶.

4. On aboutit ainsi à un paradoxe sociolinguistique propre à cette période carolingienne : les textes législatifs et particulièrement les serments s'ouvrent à l'évolution langagière. L'emploi d'une écriture et d'une orthographe de plus en plus régularisées a pour effet de masquer cette réalité en lui conférant la légitimité requise. Or, en principe, ce secteur de la communication relève d'une élite à laquelle aurait pu s'appliquer l'espèce d'intégrisme langagier proposé par le cercle des grammairiens. Tout au contraire, c'est dans le domaine de la communication générale, la prédication, la lecture des Vies de saints, les lectures bibliques lors des célébrations liturgiques, que s'est au contraire déployée l'injonction de la rupture avec la latinophonie mérovingienne. Cette prise en ciseaux des différents publics et destinataires doit nous inviter à affiner les modèles décrivant la culture des temps carolingiens en terminant sur trois considérations :

a) Le partage langagier entre milieu clérical et milieu laïc et entre masse et élite ne s'établit pas selon les lignes de clivage attendues : l'action pastorale s'inscrit sous le signe d'une tentative de soumission générale à la hiératisation voulue par les intellectuels

65. BOUGARD, *La justice*, cité *supra* n. 11, p. 17 et suiv. ; S. LAZARD, La crise de la scripta au X^e siècle : ce que nous apprend le plaid de Lusignano de 915, dans les *Actes du XXIV^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Aberystwyth, août 2004)*, éd. D. TROTTER, sous presse ; M. ZIMMERMANN, *Lire et écrire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid 2004, t. I, p. 202 et suiv.

66. En termes sociolinguistiques, à partir de la seconde moitié du VIII^e siècle, la communication (orale et/ou écrite) est verticale en ce qu'elle maintient ou augmente la distance entre le niveau de langue de l'énonciateur et celui du destinataire ; la communication horizontale procède inversement. En termes linguistiques, la communication plutôt latinophone devient plutôt romanophone (c'est exactement la période de transition et de rupture langagières des années 750-850). Cela reviendra alors à reconnaître à la langue commune la capacité d'être érigée en acrolecte.

grammairiens⁶⁷; l'action administrative (au sens large) s'inscrit sous le signe d'une résistance à cette tentative par la mise en place de nombreux compromis⁶⁸.

b) Ainsi la masse des fidèles et sujets est-elle traitée de manière disciplinaire par l'Église et l'Empire du point de vue langagier alors que l'élite bénéficie dans tous les domaines de son action (privée et publique) d'une réglementation langagière souple et inventive. Dans la continuité de l'histoire culturelle, il s'est donc produit un renversement du *decorum*: le *sermo altus* laborieusement reconstruit est réorienté vers la masse⁶⁹; le *sermo rusticus* habilement masqué est réservé à l'élite⁷⁰.

c) Cette dissymétrie a des aspects dynamiques positifs: l'existence légitimée des niveaux 1-3 de cette langue, latiniforme mais collant aux fluctuations de l'oralité réelle de l'élite, a ouvert la voie à la mise par écrit directe du roman parlé et au développement d'une littérature savante non latine désirée, reçue et portée par les élites franques tant romanophones que germanophones.

67. Même si cette *renouatio* bénéficie de l'approbation et du soutien impérial.

68. La correction progressive de l'orthographe (par rapport aux flottements mérovingiens) et l'adoption éventuelle des nouvelles manières de copier les manuscrits (minuscule et variantes) sont une concession de surface aux exigences de *norma rectitudinis*. Mais le déploiement de niveaux de langues très évolutifs sous cette vêtue correspond à la résistance pratique.

69. Tout ceci a été développé dans BANNIARD, *Viva voce*, cité *supra* n. 4, chapitre 7.

70. Du coup, la thèse séduisante soutenue par GUERREAU-JALABERT, La « Renaissance carolingienne », cité *supra* n. 18, ne peut être entièrement validée. La recherche d'une distanciation sociale au bénéfice des élites par le biais d'une professionnalisation du savoir langagier n'a eu lieu que pour la pastorale, non pour l'administration.

